



ALBERT VIEILLE

Essentials. It's in our nature!

Responsabilité sociale de l'entreprise

Albert Vieille, spécialiste des matières premières aromatiques 100% pures et naturelles.

Depuis près d'un siècle, Albert Vieille développe son expertise des matières premières aromatiques pour vous accompagner dans toutes vos créations en vous proposant des produits d'exception, exclusivement 100% purs et naturels.

Fondée dans la région de Grasse, notre société s'est historiquement spécialisée dans la distillation et l'extraction de plantes à parfums locales telles que la rose, l'oranger ou l'iris. Notre savoir-faire prend donc racine au cœur d'un terroir où le sens de l'olfaction, la connaissance des matières premières et l'art de la composition s'érigent en véritables traditions.

Le savoir-faire des maîtres parfumeurs en pays de Grasse est inscrit depuis 2014 au Patrimoine Culturel Immatériel de la France. Cette distinction récompense l'expertise mondialement reconnue de la région dans la connaissance des matières premières, la production des plantes à parfum et l'art de la composition.

Pour servir la raison d'être :

« Recréer le lien des êtres humains à la nature
par les matières premières aromatiques
dans une entreprise consciente ».

Pour matérialiser sa raison d'être et la faire vivre au quotidien, Albert Vieille s'engage à travers une stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) structurée en **trois axes forts**. Cette démarche est au service de l'excellence de l'entreprise, de ses produits et contribue aux objectifs de développement durable pour préserver les personnes et la planète.



ALBERT VIEILLE

Essentials. It's in our nature!

1. La prise en compte de la soutenabilité des filières et l'implication des consommateurs passe par :

- La **réduction de l'impact environnemental des approvisionnements** et notamment du transport de marchandises.
- L'**identification des conséquences des changements climatiques** et de l'érosion de la biodiversité sur la filière des PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales).
- La définition d'un plan d'action visant à **préserver les espèces du changement climatique**
- La vérification des procédés et pressions de récolte de chaque plante pour **assurer le renouvellement des ressources**.
- L'information des clients sur les matières sensibles et la sensibilisation sur la **gestion durable des ressources**.
- Le développement d'un **réseau de producteurs à travers le monde** et la construction de **relations fiables et durables** avec des partenaires agricoles afin de proposer des matières premières de façon suivie, tant au niveau de leur qualité que de leur disponibilité.

2. L'approvisionnement responsable des matières premières passe par :

- L'**approvisionnement responsable** au niveau environnemental ou social.
- La **traçabilité des matières** en valorisant, entre autres, les filières complètement tracées.
- Le **respect des droits humains chez les fournisseurs**
- Le **développement local de la filière**
- La préservation de la **santé des riverains** à proximité des exploitations.

3. L'assurance de l'excellence et de l'exemplarité de l'entreprise passe par :

- La mise en place d'un ensemble d'**indicateurs stratégiques** et d'un **outil de suivi** de ces indicateurs en vue d'atteindre les **objectifs définis**.
- L'adoption d'un principe de transparence à travers une **charte éthique** qui a pour ambition de **prévenir les comportements anti-concurrentiels** et les atteintes aux droits du vivant.
- Une **cartographie de ses parties prenantes** pour mieux identifier leurs attentes à travers un dialogue de qualité.
- La réduction de son impact environnemental, aussi bien sur ses produits que ses services, et la maîtrise des coûts grâce à un outil de **suivi de la consommation énergétique**
- La **préservation des écosystèmes** à travers une démarche biodiversité sur le site et le tri des déchets.
- La formation de l'ensemble des **collaborateurs** sur les bons gestes et les bonnes postures pour assurer **leur santé et leur sécurité**.
- **Une veille sur la toxicité** des produits manipulés pour améliorer le bien-être des salariés et la qualité de leur travail.
- La poursuite de l'application de la **charte 100% pur et naturel** qui permet de surveiller la qualité et sécurité de tous les achats.
- L'accompagnement de ses producteurs et distillateurs sur le **transfert des compétences**.